

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 22 Absents : 07
Suffrages exprimés : 25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/06 du 27 juin 2022

D. 2022/06-04 – FINANCES – BP 2022 – DM n°2

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : BALLAND Sandrine, MOINE Magali.

Absents excusés : SEGALA Patricia, MARCONIS Monique.

Pouvoirs : TORNOS Muriel à ABAD-LAHIRLE Nadine, MARROT Cora à VERDEAU-BORNE Sébastien, CASSAGNE Joël à LE GAC Valérie.

Les conseillers ont été convoqués le 16 juin 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

M. DUSSART est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Sur présentation par le Maire Adjoint en charge des finances,

A- Option taux fixe Caisse d'épargne pour 5 ans

Il convient d'ajuster les crédits à l'article 66111 en section de fonctionnement pour un montant de 2 060,00 € par les crédits à l'article 022.

B- Convention cimetière Commune / CCF – travaux effectués pour le compte de tiers

Il convient d'ajuster les crédits à l'opération 235, opération sous mandat pour un montant de 94 618.68 € aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil APPROUVE

La décision modificative n°2 du budget primitif 2022 telle que proposée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 28/06/2022

Au registre sont les signatures

La Maire,



Sandrine SIGAL

